

# RÉUNION DU 10 AVRIL 2018

Le dix avril deux mil dix-huit à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Ménigoute, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Ménigoute, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. Didier Gaillard, Gérard Saint-Laurent, Martine Grasset, Franck Allard, Céline Chulevitch, Isabelle Deschamps, Edouard Guilbard, Jimmy Hut, Antoine Jamoneau, Béatrice Portron.

Etaient absents : Mmes Maryline Baloge, Céline Pailloux, M. Régis Bergeon.

Pouvoir de Mme Maryline Baloge à Mme Isabelle Deschamps.

Pouvoir de Mme Céline Pailloux à M. Edouard Guilbard.

Pouvoir de M. Régis Bergeon à M. Didier Gaillard.

Date de la convocation : 03 avril 2018.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle Deschamps.

-----

## FINANCES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

### **Compte administratif 2017**

Le compte administratif 2017 ainsi que le compte de gestion 2017 laissent apparaître un excédent de fonctionnement à hauteur de 76 323,06 € et un excédent d'investissement à hauteur de 32 094,68 €.

Ces données ainsi présentées sont validées à l'unanimité par l'Assemblée.

### **Budget primitif 2018**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que ce budget Activités Economiques tient compte des activités suivantes :

- Spar (crédit-bail pour le magasin)
- Boulangerie (location simple de l'immeuble + crédit-bail pour le nouveau four)
- Bar-Tabac (location simple)
- Salon de coiffure (location simple)
- Dentiste (crédit-bail pour le matériel)

Le projet de la collectivité pour cette année sera probablement l'aménagement du logement au-dessus du salon de coiffure et il y a alors lieu de prévoir des dépenses d'investissement.

Ainsi, et en tenant compte des excédents de fonctionnement et d'investissement de l'année 2017 et après en avoir délibéré, les membres présents valident à l'unanimité la proposition du budget primitif 2018 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes de :

- Section de fonctionnement 159 396,31 €
- Section d'investissement 192 563,91 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce budget qui est voté par chapitre.

-----

## FINANCES VILLAGE SENIORS

### **Compte administratif 2017**

Le compte administratif 2017 ainsi que le compte de gestion 2017 laissent apparaître un déficit de fonctionnement de 15 509,25 € et un excédent d'investissement de 5 801,36 €.

Ces données ainsi présentées sont validées à l'unanimité par l'Assemblée.

### **Budget primitif 2018**

Comme convenu au moment de la création de ce budget, le budget principal de la commune abondera annuellement la section de fonctionnement.

Ainsi, et en tenant compte du déficit de fonctionnement de 2017 et de l'excédent d'investissement de 2017 et après en avoir délibéré, les membres présents valident à l'unanimité la proposition du budget primitif 2018 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes de :

- Section de fonctionnement 114 898,00 €
- Section d'investissement 87 628,16 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce budget qui est voté par chapitre.

-----

### **FINANCES** **STATION-** **SERVICE**

### **Compte administratif 2017**

Le compte administratif 2017 ainsi que le compte de gestion 2017 laissent apparaître un excédent de fonctionnement de 24 758,27 € et un excédent d'investissement de 4 403,35 €.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ces données financières et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la collectivité est toujours en attente du soutien financier de l'Europe (FEADER) pour ce dossier. Malgré cela, le Trésorier demande que les amortissements soient comptabilisés dès à présent sur ce budget.

### **Amortissements**

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal décident d'amortir les biens et les subventions de ce dossier de Station-service et Station de lavage sur une durée de 15 ans à compter de 2018.

- Montant total des travaux 276 376,48 € HT
- Montant total des subventions reçues jusqu'à présent 113 975,78 €
  - o Réserve parlementaire (Etat) 44 742 €
  - o FRIL (Région) 45 000 €
  - o CAP 79 (Département) 1 600 €
  - o SIEDS 7 633,78 €
  - o Commune 15 000 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents relatifs à ces amortissements.

### **Budget primitif 2018**

Les membres du Conseil Municipal décident de faire supporter des charges de personnel à ce budget. En effet, les agents de la commune interviennent régulièrement sur le site pour la partie technique ou sur le dossier pour la partie administrative. Un état annuel sera alors rédigé.

La subvention initiale de la commune à ce budget sera également remboursée cette année. Montant 100 000 €.

En tenant compte du déficit de fonctionnement de 2017 et de l'excédent d'investissement de 2017, des différentes opérations d'amortissement et de frais de

personnel et de remboursement de subvention, et après en avoir délibéré, les membres présents valident à l'unanimité la proposition du budget primitif 2018 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes de :

- Section de fonctionnement 577 356,64 €
- Section d'investissement 151 405,59 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce budget qui est voté par chapitre.

-----

FINANCES  
LOTISSEMENT  
LA CHAGNÉE 2

**Compte administratif 2017**

Le compte administratif 2017 ainsi que le compte de gestion 2017 laissent apparaître un résultat de fonctionnement et un résultat d'investissement de 0 €.

Cette année, deux parcelles ont été vendues et sont à ce jour construites.

Il reste alors 3 parcelles à vendre sur l'ensemble de ce lotissement.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les données financières de ce budget et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

**Budget primitif 2018**

En tenant compte des résultats de fonctionnement et d'investissement de 2017, et après en avoir délibéré, les membres présents valident à l'unanimité la proposition du budget primitif 2018 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes de :

- Section de fonctionnement 45 190,85 €
- Section d'investissement 45 190,85 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce budget qui est voté par chapitre.

-----

FINANCES  
BUDGET  
PRINCIPAL

**Compte administratif 2017**

Après avoir pris connaissance des différents documents budgétaires, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 qui laisse apparaître :

En fonctionnement :

Total des dépenses : 612 732,44 €

Total des recettes : 767 429,46 €

Excédent antérieur reporté 451 394,54 €

D'où un excédent de fonctionnement d'un montant 606 091,56 €

En investissement :

Total des dépenses : 172 200,64 €

Total des recettes : 140 117,71 €

Déficit antérieur reporté : 105 926,92 €

D'où un déficit d'investissement de 138 009,85 €

Ces données ainsi présentées sont conformes à celles du compte de gestion 2017 présentées par le Centre des Finances Publiques et sont validées à l'unanimité par l'Assemblée.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce compte administratif 2017.

### **Affectation du résultat**

Compte tenu des restes à réaliser d'un montant positif de 117 072,00 € (31 500 € en dépenses et 148 572 € en recettes), l'affectation du résultat se présente de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement (002) 585 153,71 €
- Déficit d'investissement (001) 138 009,85 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) 20 937,85 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à cette affectation de résultat.

### **Taxes locales pour 2018**

Compte tenu de la situation financière ainsi présentée, les membres du Conseil Municipal décident de voter les taux des taxes directes locales pour l'année 2018 sans augmentation :

- Taxe d'habitation 9 % soit un produit fiscal attendu de 75 771 €
- Taxe foncière (bâti) 18,60 % soit un produit fiscal attendu de 110 577 €
- Taxe foncière (non bâti) 38,50 € soit un produit fiscal attendu de 29 068 €

L'enveloppe globale de ce produit fiscal attendu sera inscrite à la section de fonctionnement du budget primitif communal 2018. Montant 215 416 euros.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

### **Amortissements**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il y a lieu d'amortir la somme de 9 285,53 euros ; somme relative à une subvention reçue pour le dossier voirie ; cette compétence ayant été transférée à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident l'amortissement de cette somme de 9 285,53 euros sur une période de 5 ans à compter de 2018.

Les crédits nécessaires (1 857,10 €/an) seront prévus au compte 28041512/040 et au 6811/042 du budget communal annuel.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

### **Budget primitif 2018**

Après avoir affecté le résultat, après avoir pris en compte les taxes locales et après avoir pris en compte les différents éléments financiers, les membres du Conseil Municipal valident la proposition du budget primitif communal 2018 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes de :

- Section de fonctionnement 1 308 010,71 €
- Section d'investissement 842 882,13 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce budget validé à l'unanimité par l'Assemblée par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

-----

projet. Les services de la Sous-Préfecture et de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine réfléchissent à ce sujet. La commune est quant à elle en attente des instructions.

D'ores et déjà, Monsieur le Maire informe que l'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation de l'ensemble de cet immeuble du 12 Rue de Saint Maixent a été lancé et que la commission correspondante a retenu les propositions suivantes :

- Lot 1, gros œuvre, ravalement, réseaux, l'entreprise Thuillas de Champdeniers (79) pour un montant de 33 652,97 € HT
- Lot 2, charpente bois, l'entreprise FB Pouzet & Jean-Baptiste de Ménigoute pour un montant de 11 869,34 € HT
- Lot 3, toiture tuile, zinguerie, l'entreprise FB Pouzet & Jean-Baptiste de Ménigoute pour un montant de 12 942,08 € HT
- Lot 4, menuiseries extérieures aluminium & bois, menuiseries intérieures bois, fermetures, l'entreprise Girard Menuiserie du Tallud pour un montant de 46 859,09 € HT
- Lot 5, cloisons sèches, plafonds, isolation, l'entreprise Motard de Verruyes pour un montant de 33 500,00 € HT
- Lot 6, chapes sèches, carrelage, faïence, l'entreprise Motard de Verruyes pour un montant de 18 400,00 € HT
- Lot 7, peintures, revêtements souples, l'entreprise Pierre Girard de Coulombiers pour un montant de 18 720,47 € HT
- Lot 8, plomberie, sanitaire, l'entreprise FB Pouzet & Jean-Baptiste de Ménigoute pour un montant de 19 995,00 € HT
- Lot 9, chauffage, ventilation, électricité, l'entreprise FB Pouzet & Jean-Baptiste de Ménigoute pour un montant de 41 893,50 € HT

Soit un total de travaux de 237 832,45 € HT.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à cet appel d'offres. La signature des marchés est prévue le 09 juin 2018.

-----

#### CCAS

Les éléments financiers du budget 2017 du Centre Communal d'Action Sociale sont donnés à l'Assemblée juste pour information.

Ce budget présente un excédent de fonctionnement à hauteur de 6 079,87 € et un état néant pour la section d'investissement.

Le budget 2018 quant à lui s'équilibrera tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 11 279,87 € pour la section de fonctionnement et un état néant pour la section d'investissement.

-----

#### ASSOCIATION

Comme l'année passée les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à la demande de l'Entente Sportive Fomperron Ménigoute pour la prise en charge du pot de l'amitié qui sera servi à l'issue de la randonnée pédestre du 1<sup>er</sup> mai 2018.

-----

#### DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental des Deux-Sèvres qui sollicite la collectivité pour un soutien financier pour le fonds départemental d'aide aux jeunes au titre de l'année 2018. Il est rappelé que ce fonds a pour mission d'accompagner des projets individuels ou collectifs de jeunes âgés de 18 à

25 ans, en difficultés financières, afin de favoriser leurs démarches d'insertion socio-professionnelle.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas donner de suite à cette demande.

-----

BATIMENTS  
ET ESPACES  
COMMUNAUX

Deux préavis de départ viennent d'être enregistrés. Ces deux logements seront disponibles à compter de fin avril 2018.

Les travaux du foyer des jeunes se poursuivent et seront prochainement achevés.

Les employés du service technique ont terminé le local de stockage des produits d'entretien dans l'espace de rangement de la salle des fêtes.

Les problèmes d'eau chaude à la salle des sports sont récurrents. Les artisans seront relancés pour remédier à ce phénomène.

Le stade de football aurait besoin d'une remise en état. Des devis seront demandés pour cette intervention.

-----

FETES ET  
CÉRÉMONIES

Association

L'Académie Ménigoutaise de Billard, nouvelle association au sein de la commune, organise un verre de l'amitié le 20 avril 2018 à 18 heures au n° 42 Rue de Saint Maixent pour celles et ceux qui le souhaite.

Théâtre

La collectivité a validée la venue d'un cercle de jeunes comédiens de Férolles. Ces acteurs viendront présenter une comédie dramatique et musicale à la salle des fêtes de Ménigoute le samedi 12 mai 2018 à 16 h 00. L'entrée est gratuite.

AICM

Les 30 ans de l'association seront fêtés le 1<sup>er</sup> juin à Ardin.

Soirées du patrimoine

Cette soirée qui est prévue le 06 juillet dans le centre bourg s'organise au fil des semaines.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

-----

Les membres,

Le Maire,

La Secrétaire,